

Circonscriptions électorales—Loi

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Vous ne pouvez pas être député des deux circonscriptions.

M. La Salle: Non, je ne dis pas cela, monsieur le président. Le député de Saint-Denis me rappelle que je ne serai pas député des deux. J'en suis conscient. Mais je me réjouis de voir que ces paroisses restent quand même près de Joliette, ce qui me permettra de rencontrer et de conserver certaines bonnes amitiés avec ces milliers d'électeurs, dont la majorité m'ont fait confiance. Alors, je regrette, bien sûr, le départ de ces paroisses. Faut-il se soumettre à la Commission dans la mesure où cette dite Commission a bien préparé ses recommandations? Mais j'ose espérer, monsieur le président, que, compte tenu des commentaires que nous entendons ce soir, la Commission ou d'autres commissions responsables de certains changements éventuels tiendront compte, je l'espère, des propos qui méritent certaines considérations, et c'étaient, j'en suis convaincu, de la part de tous les collègues, des propos qui visaient le mieux-être de la population canadienne.

● (2320)

M. Marcel Roy (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, malgré la huée d'applaudissements unanimes versus la cause que je vais débattre, j'espère qu'on va continuer à être aussi unanime qu'on l'est ce soir.

A cause de l'heure tardive, monsieur le président, j'es-saierai d'être très bref tout en présentant le cas que je voudrais présenter.

Depuis le début, on a félicité les commissaires, et c'est très bien. Je voudrais cependant souligner que j'aurais apprécié même qu'à cette heure tardive ce soir les commissaires soient présents dans les tribunes mais j'espère qu'ils y étaient au moins au cours de la journée, afin d'écouter les vœux exprimés par les députés qui parlent de la circonscription qu'ils représentent ici, à la Chambre.

J'aurais espéré que les commissaires soient présents dans les tribunes, car on sait qu'ils ne peuvent assister aux débats à la Chambre, mais qu'ils aient au moins eu la décence d'assister dans les tribunes, pour prendre connaissance de ce qui se fait actuellement. Si c'est un exercice de démocratie, je suis entièrement d'accord, mais j'aurais bien aimé que les commissaires assistent au débat ayant trait aux circonscriptions électorales.

Le premier point que je voulais soulever a trait au rapport déposé et exposé lors des audiences publiques le 4 septembre dernier, rapport présenté par la Chambre de commerce de la ville de Laval concernant les nouvelles limites des circonscriptions électorales.

La ville de Laval est la deuxième plus grande ville au point de vue population de la province de Québec. Actuellement on veut nous faire partager une partie de la ville de Laval, qui connaît un taux d'expansion qu'aucune ville au Canada n'a connue au cours des dernières années.

[M. La Salle.]

Je suis d'avis que l'on doit tenir pour acquis le fait que la population est celle du recensement de 1971. Face à l'expansion que la ville de Laval connue au cours des cinq dernières années, j'espère qu'on prendra également en considération cette augmentation considérable de la population. Un rapport a été déposé le 4 septembre dernier au palais de Justice par la Chambre de commerce de la ville de Laval et, suite aux représentations que j'ai faites au nom de la ville de Laval à savoir que la ville représente une entité au point de vue des problèmes économiques, sociologiques et, comme le disait l'honorable député tantôt, au point de vue politique peut-être, mais je l'oublie facilement celui-là. A mon avis, pour une ville en pleine expansion, nous ne voulons pas—et à ce moment-ci j'exprime l'idée émise par le maire de la ville de Laval, le docteur Lucien Paiement—nous ne voulons pas devenir éventuellement un quartier de la communauté urbaine de Montréal.

Monsieur le président, vous pouvez être assuré que je serai le premier à appuyer le maire de la ville de Laval en disant que nous ne voulons pas être intégrés dans la communauté urbaine de Montréal. Je voudrais présenter à nouveau le mémoire présenté le 4 septembre dernier concernant les problèmes éventuels que cela pourrait occasionner, de déposer à nouveau mon protêt, surtout de faire valoir pour l'île de Laval, vis-à-vis de l'expansion que l'on connaît actuellement, une représentation de trois sièges à la Chambre des communes et non pas deux sièges et demi: c'est-à-dire un siège partagé avec la circonscription d'Ahuntsic actuellement.

Monsieur le président, je voudrais dire que si éventuellement aucun changement ne se fait, nous allons souhaiter la bienvenue à tous les électeurs de la circonscription d'Ahuntsic qui voudront s'intégrer à Ville de Laval, parce que nos ambitions sont connues.

● (2330)

Le potentiel au point de vue urbanisation existe, mais il ne faut pas oublier que la raison pour laquelle j'essaie de sensibiliser pour une dernière fois les commissaires concernant les limites de cette circonscription où est sise la ville de Laval, c'est le rapport qui a été présenté le 4 septembre dernier. Et j'espère qu'on fera connaître les raisons pour lesquelles on n'a pas accepté ce rapport présenté lors des audiences publiques du 4 septembre dernier par la Chambre de commerce de Laval.

Alors les raisons pour lesquelles je prends la parole ce soir, monsieur le président, c'est pour tenter une dernière fois au nom de tous les électeurs de Ville de Laval de faire comprendre que nous devrions avoir une représentation de trois sièges en cette Chambre des communes. Mais encore là, si les vœux émis par la Commission c'est de partager une partie de la ville de Montréal, soit la circonscription d'Ahuntsic, nous les recevons les bras ouverts, et il n'est aucunement l'intention, autant que je sois en cause, de devenir une partie de la communauté urbaine de Montréal.